

Informations de base	
2006/2226(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres Subject 8.20 Elargissement de l'Union 8.40 Institutions de l'Union	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		STUBB Alexander (PPE-DE)	04/10/2006
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement		REHN Olli	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/11/2006	Vote en commission		Résumé
16/11/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0393/2006	
13/12/2006	Décision du Parlement	T6-0569/2006	Résumé
13/12/2006	Résultat du vote au parlement		
13/12/2006	Débat en plénière		
13/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2226(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/40581

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE378.846	12/10/2006	
Amendements déposés en commission		PE380.749	26/10/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0393/2006	16/11/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0569/2006	13/12/2006	Résumé

Aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres

2006/2226(INI) - 13/12/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 398 voix pour, 99 voix contre et 36 abstentions, le rapport d'initiative d'Alexandre **STUBB** (PPE-DE, FI) sur les aspects institutionnels de la capacité de l'Union européenne à intégrer de nouveaux États membres, le Parlement européen reconnaît que l'Union est actuellement confrontée à des difficultés pour donner suite aux engagements qu'elle a pris à l'égard des pays de l'Europe du Sud-Est et appelle à une série de changements institutionnels en vue d'améliorer la "capacité d'intégration" de l'UE. Le Parlement s'est rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 13/11/2006).